

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au leader du gouvernement la question traditionnelle touchant les travaux de la Chambre? J'aimerais en particulier connaître la date de la dernière journée réservée à l'opposition. Au cours des discussions, on a parlé du 6 décembre, mais lorsqu'il en a été question par la suite, le porte-parole du parti libéral a dit que la date du jeudi 8 décembre conviendrait. Le député pourrait-il nous confirmer cette date? On m'a également posé des questions au sujet du congé de Noël. Le leader du gouvernement peut-il nous dire quels sont les projets du gouvernement?

M. MacEachen: Le dernier jour prévu a été fixé au 8 décembre. Sauf erreur, cette date conviendrait mieux aux députés de l'opposition et c'est pourquoi nous l'avons choisie. Quant à la seconde question, j'ai l'intention de proposer que la Chambre s'ajourne du 21 décembre au 23 janvier 1978. C'est ce que nous souhaitons, mais nous n'avons pas encore rédigé de motion.

M. l'Orateur: Ce serait peut-être le moment d'informer la Chambre qu'en ce qui concerne les subsides, les seuls crédits à caractère législatif qui sont contestés et les seuls crédits des prévisions de dépenses ou du budget supplémentaire qui seront discutés sont ceux qu'a mentionnés hier le député de Calgary-Centre (M. Andre). En conséquence, je désire informer la Chambre que les deux crédits qui seront débattus demain avant l'appel de l'ordre du jour sont ceux dont il a parlé.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de la gestion et des services aux députés.

[Note de l'éditeur. Le texte du rapport susmentionné figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

Renvois aux comités permanents

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LES RENVOIS AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement de la Chambre pour proposer deux motions de renvoi à des comités permanents. J'aimerais que ces motions soient adoptées sans être débattues, sinon je ne les proposerai pas maintenant. La première motion vise à renvoyer le document intitulé «La gestion des déchets nucléaires du Canada» au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Une requête à cet effet nous a été adressée et si personne ne s'y oppose, je proposerais la motion dès maintenant.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le vice-premier ministre propose la motion?

Des voix: Oui.

M. MacEachen: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je propose:

Que le document intitulé «La gestion des déchets nucléaires du Canada», déposé le 22 novembre 1977, soit renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

(La motion est adoptée.)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): En ce qui concerne le dépôt du rapport qui vient d'être fait...

Une voix: Il a été déposé il y a belle lurette.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Bien, il a déjà été déposé et il vient d'être renvoyé au comité. Doit-on en déduire que le comité permanent des pêches, des forêts et de l'environnement n'étudiera pas ce rapport? Il y a pourtant d'importantes répercussions sur notre écologie, et je me demande s'il n'y aurait pas lieu de le renvoyer en même temps au comité permanent dont je viens de parler.

M. MacEachen: Il me semble qu'il serait difficile de saisir deux comités du même rapport. Néanmoins, nous pourrions étudier la possibilité d'accéder au désir du député. Le comité permanent des ressources nationales serait certainement prêt à coopérer dans ce sens.

Le seconde motion porte sur le rétablissement du comité mixte (Sénat et Communes) de la région de la capitale nationale. Il s'agit d'une motion assez longue qui a été distribuée je crois, aux députés d'en face.

M. Paproski: Non!

M. MacEachen: J'avais cru comprendre qu'on l'avait fait circuler, il y a quelques jours, mais elle a pu être égarée. Monsieur l'Orateur si les députés n'y voient pas d'objection ou n'ont pas de question à poser, il serait peut-être bon que je donne lecture de la motion, et s'ils exigent plus de consultations, je pourrais attendre à plus tard pour la proposer.